

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	24 (1953)
Heft:	7
Rubrik:	Petite chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a rempli dans le domaine de la formation professionnelle, tant technique que pratique, depuis bientôt cent années d'existence.

Par conséquent, en s'inspirant de logique et de sens économique, une étude sérieuse sur la création d'un Technicum jurassien doit sans conteste tenir amplement compte de l'effort sans cesse accru que fait une institution technique telle que celle de Saint-Imier. Le centre industriel dans lequel elle se trouve n'a jamais failli aux exigences financières imposées par son maintien et son développement, même pendant les années de crise, et le mérite de placer son école au rang de technicum, ce qu'elle est d'ailleurs en fait, est donc largement justifié.

Saint-Imier, le 19 mai 1953.

Le directeur : VORPE.

PETITE CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice du coût de la vie s'est établi à 169,5 (août 1939 = 100) à fin mai 1953, contre 168,8 à la fin du mois précédent et 170,8 à fin mai 1952. La progression de 0,4 % qu'il accuse d'un mois à l'autre résulte surtout de la hausse du lait et des produits laitiers, qui est survenue pendant le mois observé, ainsi que du fait que les prix des loyers ont fait l'objet d'un nouveau relevé. L'effet de cette évolution a cependant été quelque peu atténué par une baisse des prix de la viande et de la charcuterie, ainsi que du bois de feu et du charbon.

* *

La préparation professionnelle. En Suisse, l'an dernier, 17,280 appren-
tis et 7574 apprenties ont réussi leur examen de fin d'apprentissage. Quant aux métiers choisis, la métallurgie absorbe 2/5 de la totalité des appren-
tis (41,7 %). Viennent ensuite les professions commerciales (14,6 %), puis les métiers du bâtiment (10 %). Le bois et le verre n'attirent plus guère, et la « Vie économique » estime que la régression dans ces domaines ira s'accentuant ces prochaines années. L'horticulture, l'habillement, la toilette intéressent de moins en moins. Les arts graphiques, en revanche, qui avaient un peu fléchi, reprennent leur mar-
che en avant. Pour les jeunes filles, c'est l'habillement et la toilette, d'une part, le commerce et l'administration, d'autre part, qui en atti-
rent le plus grand nombre, puisque la statistique indique que neuf dixièmes des nouveaux contrats conclus en 1952 concernent ces bran-
ches. L'habillement et la toilette sont toutefois en régression, alors que le commerce et l'administration progressent. De 1939 à 1952, le premier groupe a passé de 60,9 à 28,4 %, tandis que le second montait de 34,7 à 65 %.

* *

L'électrification de notre réseau ferroviaire fait l'objet, dans l'« Année ferroviaire 1953 » publiée sous les auspices de la Société nationale des chemins de fer français, d'une étude établissant que le réseau suisse est le plus électrifié du monde. En 1951, 93,9 % de nos lignes étaient exploité à l'électricité ; depuis lors, ce pourcentage s'est encore accru. Une comparaison : il est de 40 % en Suède, de 29 % en Norvège, de 35 % en Italie, de 33 % aux Pays-Bas, de 25 % en Autriche, de 10 % en France et de 50 % au Maroc.

* *

L'assurance sur la vie prend en Suisse une importance sans cesse croissante. D'après les chiffres fournis par l'Office fédéral des assu-

rances, la production de polices d'assurance-vie a atteint, en 1951, 990 millions de francs, contre 882 en 1950. Ce chiffre comprend 478,946,859 francs pour les grandes assurances individuelles, 276,030,671 fr. pour les assurances populaires, et 235,360,202 fr. pour les assurances de groupes. Dans les assurances populaires, la production est restée légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Mais ce recul est largement compensé par les résultats des grandes assurances individuelles et des assurances de groupes.

* * *

Les achats horlogers à la Suisse ont diminué en Europe durant le premier trimestre 1953. S'il y a fléchissement des ventes en Belgique, au Luxembourg, en Grande-Bretagne, en Suède, en Yougoslavie et en Turquie, il y a, en revanche, augmentation en ce qui concerne les exportations destinées à l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France. Exprimées en chiffres, voici comment se présentent les exportations à destination des cinq continents : Europe 65,7 millions de francs (trois premiers mois de 1952, 74,3 millions) ; Afrique 15,5 (17,7) ; Asie 42,2 (44,1) ; Amérique 109,2 (113,5) ; Océanie 2,8 (6,8). Les Etats-Unis à eux seuls ont acheté pour 80,2 millions de produits horlogers suisses (75,6 millions). Pour la pièce de qualité, la conjoncture demeure favorable.

* * *

Au fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants, les cotisations payées par les assurés et les employeurs se sont élevées, durant l'exercice 1952, à 527,5 millions de francs et les contributions des pouvoirs publics à 160,4 millions (dont 106,7 à la charge de la Confédération et 53,3 à la charge des cantons). Si l'on tient compte des 59,1 millions d'intérêts encaissés, les recettes totales ont atteint 746,6 millions. Parmi les dépenses figurent les rentes versées et les cotisations remboursées pour une somme de 241,1 millions, auxquels viennent s'ajouter 8,8 millions de subsides accordés aux caisses de compensation en raison de leurs frais d'administration. Le total des dépenses est de 252,4 millions ; l'excédent de recettes, de 494,2 millions.

Par rapport à l'exercice précédent, les rentes versées ont augmenté de 26,1 millions, et les cotisations des assurés et des employeurs, de 26,6 millions.

* * *

Les ports de Bâle sont devenus le principal centre des transports par camion. Le « Bulletin des CFF » signale que, en 1949, le chemin de fer transportait encore 97,9 % des marchandises transbordées à Bâle ; cette proportion est descendue à 78,6 % en 1952. De 1951 à 1952, le tonnage enlevé par les camions a augmenté de 138,000 à 597,609 tonnes. L'an dernier, 314,000 tonnes d'huiles minérales ont été emmenées par la route (37 % de la quantité importée par Bâle) ; en 1949, ces transports n'atteignaient que 5300 tonnes. La même constatation vaut pour les céréales et les fourrages, dont les camions ont emporté 38 % (157,000 tonnes) en 1952.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source